



RSSHFSF

Formulaire de demande d'adhésion

Pour les instructions concernant le processus d'adhésion, voir la page 5
*Un numéro de téléphone et un courriel sont obligatoires

A. Identification personnelle (requis)

Prénom	Nom
Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	
Adresse	Ville
	Code postal
*Courriel (1)	Courriel (2)
*Téléphone maison	Téléphone travail
Cellulaire (1)	Cellulaire (2)

B. Expérience antérieure en recherche et sauvetage

Exemples : autres organismes de recherche et sauvetage, premiers soins (inclure une copie des certificats si vous avez le niveau de base/RCR ou plus avancé), autres habiletés en lien avec le leadership ou le plein air. Ajouter une autre page si nécessaire. S'il vous plaît fournir une photocopie de tous les certificats.

C. Autres expériences

Exemples : compétences en informatique, comptabilité, levées de fonds, administration, planification d'événements, éducation aux adultes, etc.

Usage interne seulement

Approuvé OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Date
Valider par	
Demande d'Habilitation Sécuritaire reçue <input type="checkbox"/>	Date

D. Consentements (requis)

Renonciation

1. J'assume personnellement la responsabilité de mes actions pour ma participation aux activités en relation avec le groupe RSSHSF.
2. Je reconnais et comprends que la participation à cette organisation comporte des risques pour ma santé et ma sécurité, et j'accepte ces risques en connaissance de cause. Je reconnais aussi que je comprends les rigueurs de ce travail bénévole et je certifie être en bonne santé et en forme suffisante pour y participer.
3. Par la présente, je donne mon consentement à RSSHSF en vue de l'utilisation, la reproduction, la copie, l'exposition, ou la distribution, en tout ou en partie, de photographies et/ou de vidéos prises de moi, et / ou l'enregistrement fait de ma voix et / ou sa version écrite, en tout ou en partie, de ces enregistrements pour une utilisation dans tout l'affichage et /ou le matériel promotionnel ou publicitaire, sous quelque moyen que ce soit, dans le but de promouvoir le groupe RSSHSF.
4. Je consens à recevoir des courriels ou d'autres messages électroniques de RSSHSF.
5. Je consens, par la présente, à ce que RSSHSF partage mes informations personnelles avec les membres, partenaires et agences désignées de l'organisation, selon l'accord de confidentialité de RSSHSF décrit à la section F.

X

Signature

Date

E. Déclaration (requis)

- Je certifie, par la présente, que toute l'information fournie dans ce formulaire est véridique et correcte au meilleur de ma connaissance.
- Je reconnais, par la présente, avoir lu et que j'adhérerai, en entier, au Code d'éthique de RSSHSF (voir section G plus bas).
- J'accepte de remplir une demande de vérification des antécédents judiciaires (DHS).
- Par la présente, je garantis que je soumettrai toute la documentation appropriée telle que demandée. Ne pas le faire pourra conduire à considérer ma demande d'adhésion ou mon statut de membre comme nul et non avenu.

X

Signature

Date

F. Accord de confidentialité (requis)

Dans le cadre de mon adhésion auprès du groupe RSSHSF, je reconnais que j'aurai accès à des renseignements de nature confidentielle sur les autres membres du groupe. Je m'engage : a) à ne pas transmettre ces renseignements, éléments matériels ou documents (information) à des personnes qui ne sont pas autorisées à y avoir accès. b) à ne pas publier de tels renseignements. c) à ne pas communiquer de tels renseignements sans autorisation préalable. d) à ne pas utiliser ou divulguer de tels renseignements pour des raisons autres qu'à des fins officielles autorisées. e) à ne pas retirer de tels renseignements des lieux de travail sans permission préalable. f) à accepter l'entière responsabilité de veiller à la confidentialité et à la sauvegarde de ces renseignements dans l'éventualité où ils me seraient confiés. g) à prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher toute personne non autorisée d'examiner et/ou de copier de tels renseignements. Je comprends que ces règles s'appliquent non seulement durant, mais aussi après mon passage avec le groupe RSSHSF.

X

Signature

Date



RSSHFS

Formulaire de demande d'adhésion
CODE D'ÉTHIQUE

G. Code d'éthique

***Conserver cette section et adhérer à ses valeurs**

INTRODUCTION

Tous les membres de Recherche et Sauvetage Sherbrooke Haut Saint-François jouent un rôle important dans l'administration, la mise en œuvre des activités et la pérennité de l'équipe. La participation au sein du groupe vous permet de recevoir une formation de base, de perfectionner vos compétences et de contribuer à aider les gens de la communauté lors de situations d'urgence. En retour, les membres de RSSHSF doivent se conduire d'une manière qui permettra l'atteinte des valeurs et de la mission du groupe. Le code d'éthique suivant s'applique à toutes les circonstances où des membres de RSSHSF participent à des recherches, de la formation, des réunions et autres événements de l'équipe.

OBJECTIF

Assurer l'intégrité du groupe RSSHSF en établissant les comportements et les actions acceptables et inacceptables attendues de tous les membres de RSSHSF.

CONDUITE GÉNÉRALE MEMBRES

- ✓ Les membres doivent faire preuve en tout temps de courtoisie et de respect pour les autres membres, bénévoles et clients et doivent faire preuve de respect pour la diversité des modes de vie, valeurs et opinions. Des préjugés en ce qui concerne la race, la religion, l'origine ethnique, les modes de vie, ou l'orientation sexuelle ne seront pas tolérés. Les membres doivent s'abstenir de critiques publiques envers d'autres membres, collègues bénévoles, clients et représentants des instances publiques.
- ✓ Les bénévoles doivent respecter la chaîne de commandement. Il y a un niveau de «tolérance zéro» pour tous comportements qui portent atteinte à l'autorité d'un membre de l'équipe dans un poste d'autorité, incluant mais non limités à:
 - remettre en question son autorité lors d'une recherche;
 - désobéir volontairement aux tâches / instructions spécifiques; et / ou
 - de ne pas fonctionner en tant que membre d'une équipe.
- ✓ Les membres doivent faire preuve de prudence si / quand ils fument une cigarette sur le terrain. Un soin extrême doit être pris par l'individu afin d'éteindre les allumettes et les cigarettes. Les mégots de cigarettes, les emballages et les allumettes utilisées doivent être emballés et jetés de manière appropriée. (Ne pas suivre ces directions pourrait créer de faux indices et affecter les efforts de recherche).
- ✓ Les membres ne doivent pas participer à des recherches s'ils ont consommé de l'alcool ou toutes autres substances qui pourraient affecter leur jugement.
- ✓ Les membres ne doivent pas amener des amis et / ou parents pour aider aux efforts de recherche.
- ✓ Les membres doivent prendre l'initiative de se familiariser et de respecter la constitution, les règlements, les politiques et les procédures opérationnelles de RSSHSF.
- ✓ Les membres doivent respecter la dignité des autres. Tout comportement qui constitue du harcèlement ou de la violence est inacceptable.
- ✓ Les membres doivent assurer leur propre sécurité, celle de leurs coéquipiers, et celle de nos clients.
- ✓ Les membres doivent s'abstenir de l'usage d'un langage profane, insultant, harcelant ou autrement offensif lors de recherches, de formation, de réunions et tout autre événement de l'équipe.
- ✓ Les membres doivent porter des vêtements appropriés lors de tout incident, session de formation et événement de l'équipe. Une tenue inappropriée comprend:
 - des vêtements avec un langage offensant;
 - des gilets à dos-nu;
 - chaussures ne convenant pas à l'environnement.

- ✓ Les membres ne doivent pas porter des vêtements d'un autre organisme, tel que; corps de police, services d'incendie, militaires ou autres équipes desquels ils ne sont pas membres et / ou ne représentent pas durant tout incident.

CONFIDENTIALITÉ

- ✓ Les membres doivent respecter la confidentialité de tous les renseignements exclusifs ou privilégiés auxquels ils sont exposés en tant que bénévole de RSSHSF, que cette information implique un autre bénévole, un client ou un autre organisme.

PROPRIÉTÉ

- ✓ Le matériel produit par les membres pour RSSHSF, y compris des graphiques, des conceptions de pages Web, des bases de données, de la recherche, des textes pédagogiques, des documents, etc., devient la propriété de RSSHSF à moins que négocié autrement. Les membres recevront une reconnaissance pour leur contribution.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Divulgarion proactive :

- ✓ Les membres de RSSHSF ayant des rôles décisionnels doivent faire connaître leurs liens avec des groupes qui font des affaires avec l'organisme. Cette information doit être fournie annuellement.

Abstention des discussions et du vote d'un membre du Conseil :

- ✓ Les membres du Conseil qui ont un conflit d'intérêts réel ou potentiel ne doivent pas participer aux discussions ou voter sur les questions touchant les transactions entre l'organisme et l'autre groupe.

Abstention du personnel dans de la prise de décision :

- ✓ Les membres de RSSHSF qui ont un conflit d'intérêts réel ou potentiel ne doivent pas être impliqués dans la prise de décision affectant ces transactions.

REPRÉSENTATION

- ✓ Les bénévoles doivent toujours représenter RSSHSF d'une manière positive et promouvoir la mission, les valeurs et les objectifs de l'organisation.
- ✓ Les membres ne doivent pas communiquer avec des organisations ou des individus au nom de RSSHSF à moins qu'ils aient reçu des instructions écrites à cet effet du Conseil d'administration ou de la personne désignée.
- ✓ Avant toute action ou déclaration qui pourrait affecter de manière significative ou obliger RSSHSF, les bénévoles doivent consulter préalablement et recevoir l'approbation de l'autorité compétente. Ces actions peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à, des déclarations publiques à la presse, la coalition ou le lobbying avec d'autres organismes, ou des accords entraînant des obligations financières contractuelles ou autres.

PARTICIPATION

- ✓ Les membres doivent appuyer les activités de l'organisme qui ne sont pas liées à la recherche en participant à des activités de formation, des activités sociales, des événements de levée de fonds, des campagnes de recrutement, des réunions régulières, des assemblées générales annuelles, et tout autre activité qui nécessite leur soutien pour assurer le succès de l'organisme dans son ensemble. Chaque membre doit offrir un minimum de 30hr par année au groupe RSSHSF.
- ✓ Les membres doivent payer leur cotisation annuelle lors de l'AGA.
- ✓ Les membres qui organisent une activité feront connaître, dans un délai raisonnable, les points suivants :
 - Lieu, date et heure de l'activité.
 - Nombre minimal d'inscription pour la tenue de l'activité.
 - Délai d'inscription et d'annulation de l'activité.
 - Les coûts et la date de paiement, s'il y a lieu.



H. Processus d'adhésion

Nous vous remercions de votre intérêt à devenir membre de RSSHSF. Si vous avez des questions concernant le processus d'adhésion, écrivez-nous via l'onglet "Contact" sur notre site web.

Le processus pour devenir membre est le suivant :

ÉTAPE 1 – PHASE D'ADHÉSION

Remplir le formulaire d'adhésion et le soumettre par courriel au secrétaire du groupe.

Les seules exigences obligatoires à cette étape sont les suivantes :

- avoir 18 ans ou plus,
- être raisonnablement en forme pour vous permettre de faire face aux rigueurs d'une recherche, et
- avoir payé 30 \$ pour les frais d'adhésion annuels.

Dans le cadre du processus d'adhésion, les membres futurs doivent avoir lu, compris et signé les sections **D**, **E** et **F** du formulaire d'adhésion RSSHSF qui demeure en force aussi longtemps qu'ils sont membres de l'équipe. Une fois votre demande d'adhésion reçue et traitée positivement (1 à 2 semaines), vous devenez officiellement membre de RSSHSF mais vous ne pouvez pas participer aux recherches tant que vous n'avez pas complété la phase de certification décrite plus bas. Cependant, vous pourrez participer à tous les événements ouverts à tout le groupe. Les nouveaux membres sont encouragés à participer aux événements pour apprendre à nous connaître avant même de commencer votre propre formation en Recherche et Sauvetage.

ÉTAPE 2 – PHASE DE CERTIFICATION

Les types de certification requis pour devenir chercheur au sol (Niveau 1) sont les suivants :

- **Vérification des antécédents judiciaire (DHS)**
La vérification des antécédents peut prendre 6 à 8 semaines. Nous vous ferons parvenir le formulaire par courriel. S.v.p., le compléter et le retourner avec votre demande d'adhésion.
- **Secourisme et RCR**
Vous devez, au minimum, avoir une certification valide de secourisme général avec RCR.
- **Cours de base en recherche et sauvetage**
C'est un cours d'une durée de 32 heures offert par des formateurs de RSSHSF. Le manuel de formation est disponible au coût de \$40. La formation est offerte en début d'année (janv/fév/mars). Les candidats doivent participer à toutes les formations afin de bien se préparer pour l'examen théorique de l'AQBRs.
N.B.: Le cours vous permet d'acquérir des connaissances et habiletés de base. Les membres de RSSHSF doivent s'engager à développer leurs capacités à travers un processus d'apprentissage continu.

Étape 3 – PHASE D'ACCRÉDITATION

- Une fois la formation terminée, vous devez réussir l'examen théorique de l'AQBRs pour recevoir votre accréditation de chercheur au sol Niveau 1, ce qui vous permettra de participer aux missions de recherches et de bénéficier de la couverture d'assurance offerte par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) et de l'Association Canadienne des Volontaires en Recherche et Sauvetage (ACVRS).